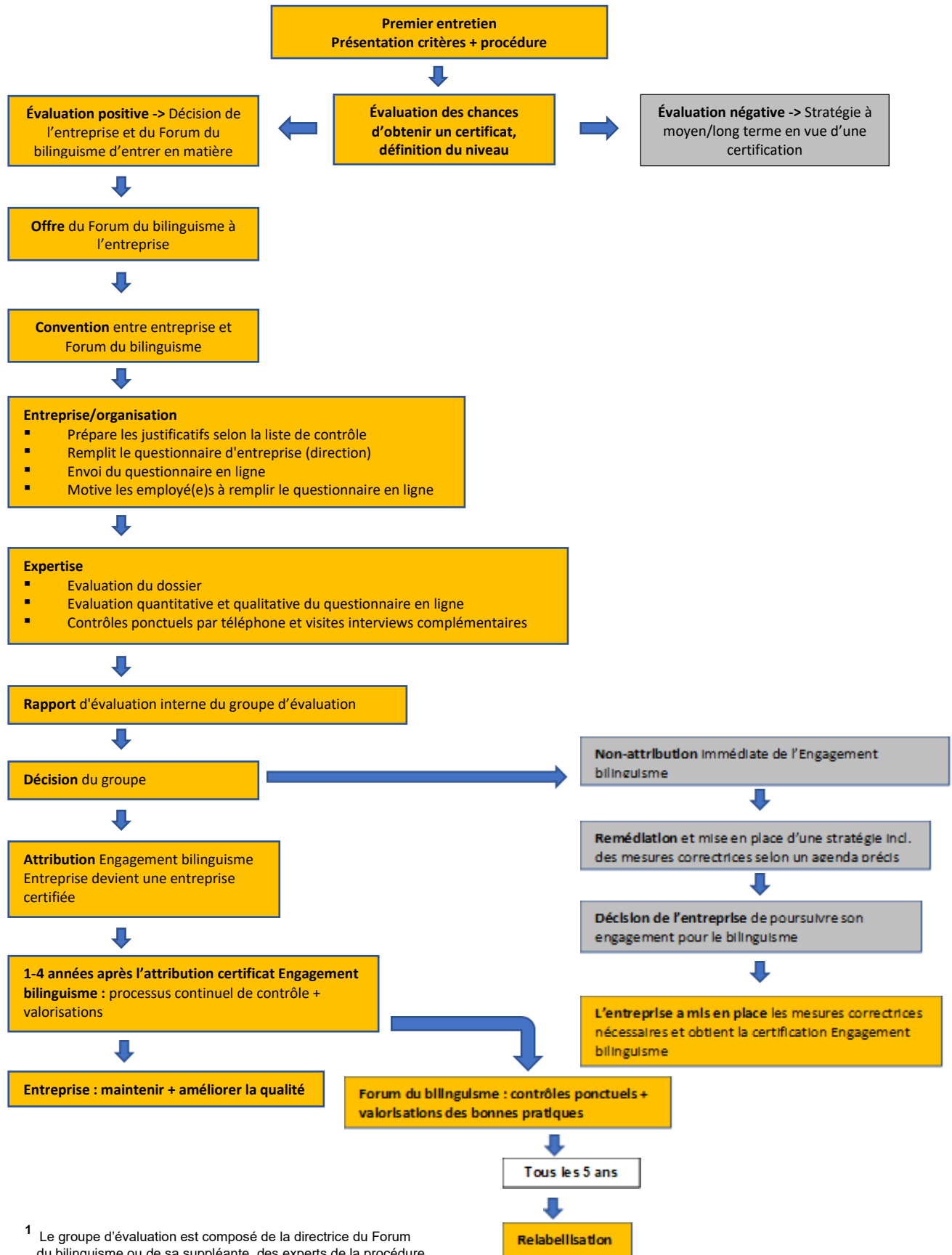


Procédure de certification

Objet	Processus de certification visant l'obtention de l'« Engagement bilinguisme »
Bilinguisme	Français/allemand, fonctionnel et utilitaire
Domaine d'application	Le principe de certification est applicable aux entreprises, administrations et organisations publiques et privées intéressées.
Rayon d'action	Le processus à trois niveaux « Engagement bilinguisme » est destiné aux régions bilingues, français/allemand de même que les régions, qui ne connaissent pas de frontière linguistique.
Objectif	Encourager et promouvoir le bilinguisme dans les entreprises ¹ de la région de Bienne, du Seeland, du Jura bernois, de Fribourg, de Morat et du Valais ainsi que sensibiliser les entreprises aux problématiques existantes.
Motivation	Promouvoir le bilinguisme dans une région bilingue, c'est favoriser le respect des uns et des autres pour la langue et la culture partenaire ; c'est donner un contre-poids à un mouvement naturel d'emprise de la majorité sur la minorité. Dans les faits, ce mécanisme est perçu différemment, selon que l'on se trouve d'un côté ou de l'autre. Pour la région de Bienne, par exemple, promouvoir le bilinguisme signifie donc concrètement un renforcement de la langue et de la culture francophones et une sensibilisation correspondante de la population germanophone – inversement pour d'autres régions linguistiques bilingues.
Credo	Les organisations qui s'intéressent à obtenir l'« Engagement bilinguisme » s'engagent à œuvrer dans leur environnement institutionnel à ce que ce respect réciproque et cet équilibre des langues et des cultures deviennent réalité et se traduisent dans les structures et les contacts au quotidien ; ceci ne doit pas être un effort statique, ponctuel, unique, mais s'inscrire dans un processus continuels qu'il faut soigner et cultiver.
Principe	Les organisations souhaitant obtenir l'« Engagement bilinguisme » se soumettent à une expertise dont les modalités sont réglementées par une convention Cette expertise se base sur des critères définis par le Forum du bilinguisme. Ces critères sont soumis à un regard critique permanent et donc susceptibles d'adaptations.

¹ Fondamentalement, il s'agit **d'encourager les pratiques du bilinguisme dans le secteur privé**, qui, se base sur une logique entrepreneuriale, se soumet prioritairement à des lois du marché (produit-client-prestataire de services) et non pas à la pression de l'opinion publique qui, quant à elle, peut trouver son écho à travers les instances politiques avec les instruments qui leur sont propre (réglementation, lois, contrats de prestations, critères de subventionnement, etc.)



¹ Le groupe d'évaluation est composé de la directrice du Forum du bilinguisme ou de sa suppléante, des experts de la procédure de labellisation et de consultants externes si nécessaire.

Déroulement

A. Phase préliminaire

Premier entretien :

- présentation du sens et des objectifs de l'« Engagement bilinguisme ».
- présentation des critères de labellisation.
- présentation de la procédure de labellisation.
- remise du catalogue des critères et des questionnaires (d + f).
- remise et discussion de la liste de contrôle des documents à réunir.
- discussion des prochaines étapes de la démarche, en particulier de l'enquête en ligne auprès du personnel (nombre de questionnaires, mode de distribution et de retour).

Evaluation des chances de l'organisation à obtenir le certificat « Engagement bilinguisme ».

En cas de besoin spécifique (grandes organisations), établir une offre.

Décision de l'organisation et du Forum du bilinguisme d'entrer en matière.

B. Préparation de la convention

Définir les paramètres de la convention : catégorie d'entreprise et avances sur re-certification sur cinq ans.

C. Expertise quantitative et qualitative

Quantitatif :

- préparation du questionnaire en ligne avec définition des niveaux hiérarchiques et segmentation des départements/secteurs de l'organisation.
- recueil des données informatiques saisies sur la plateforme externe en ligne – anonymat garanti.

Qualitatif :

- préparation par l'organisation des documents témoins selon la liste de contrôle.
- auto-évaluation globale de la direction: questionnaire d'entreprise (*rempli par la personne responsable, si possible, selon grandeur de l'organisation, par 2 personnes, 1 francophone et 1 germanophone*).

D. Expertise qualitative par contacts personnels

Vérification des premiers résultats obtenus :

- Visites des lieux.
- Appels téléphoniques tests.
- Interviews individuelles qualitatives environ 10% du personnel – personnes clés, départements ciblés et thèmes sensibles sur la base des résultats obtenus dans le sondage en ligne.

E. Evaluation

Décision positive du groupe d'évaluation quant à l'attribution de l'« Engagement bilinguisme». *(le nombre de ponts minimum, 110, 120 ou 130 en fonction du niveau, est atteints)*

- Discussion du rapport d'expertise avec la direction de l'organisation.
- Adaptation si nécessaire.

Décision négative quant à l'attribution de l'« Engagement bilinguisme »
(indépendamment de la catégorie, le nombre minimal de points requis n'est pas atteint)

- Discussion du rapport d'expertise avec la direction de l'organisation
- Au cas où l'« Engagement bilinguisme » ne peut pas être attribué à l'organisation en question, cette dernière est invitée à mettre en place une stratégie comprenant des mesures correctrices selon un agenda précis.
- Un nouveau processus de certification est agendé à court, moyen ou long terme.

F. Remise du certificat « Engagement bilinguisme »

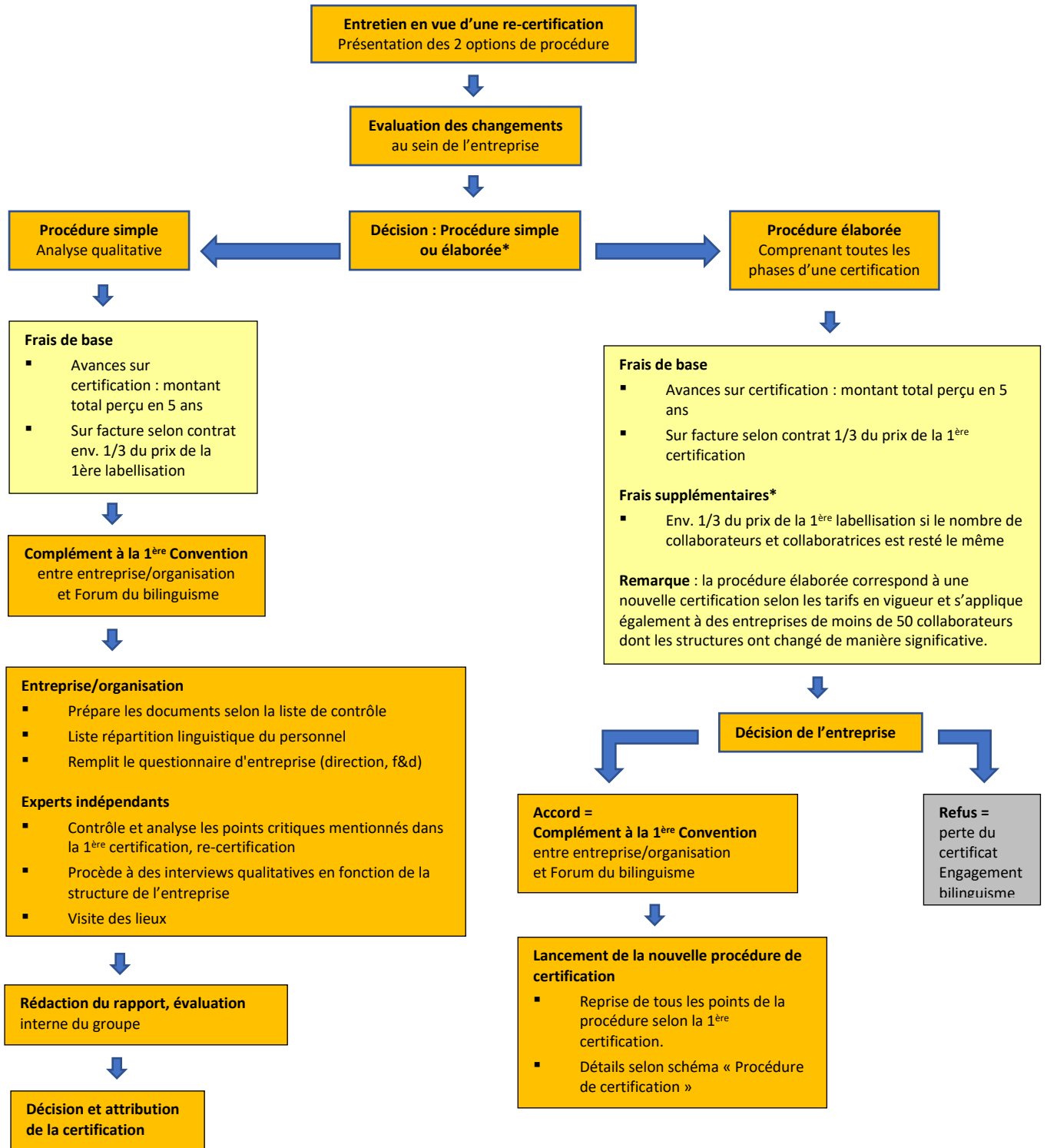
Le Forum du bilinguisme remet le certificat « Engagement bilinguisme » à l'entreprise dans le cadre de la présentation du rapport d'expertise.

G. Passage d'un niveau au suivant

Au bout des cinq ans, l'entreprise peut porter son « Engagement bilinguisme » au niveau supérieur en se soumettant à un processus de certification complet.

H. Avances sur re-certification

- Les avances sur re-certification sont dues pour la première fois l'année calendaire suivant celle de sa certification.
- Les avances sur re-certification sont perçues durant les cinq années suivant la certification initiale.
- Les avances sur re-certification versées représentent 1/3 du prix de la première certification.
- En général, une re-certification après cinq ans se montent au total au 2/3 du prix de la première certification (1/3 versé sous forme d'avances sur re-certification durant cinq ans + 1/3 sur facture). Cf. document « Tarifs » ou offre spécifique établie par le Forum du bilinguisme.
- Les avances sur re-certification sont déduits du montant d'une certification lors du passage à un niveau supérieur.
- Le processus de re-certification est défini comme suit et soumis aux mêmes critères que la certification initiale :



* La procédure élaborée est automatiquement applicable pour toutes les entreprises/organisations des catégories de plus de 50 collaborateurs et collaboratrices. Les prix mentionnés dans les contrats font foi. Les frais supplémentaires ne s'appliquent pas.

I. Contrôle

- Le Forum du bilinguisme s'engage à réaliser des contrôles ponctuels.
- L'objectif est de constater une qualité constante (au moins égale). Au cas où des indices fondés laissent penser à une perte sérieuse de qualité, l'organisation sera contactée afin de faire le point et chercher ensemble des possibilités d'amélioration.
- Si, au terme des cinq ans suivant la certification, les critères ne peuvent plus être réalisés à satisfaction, le Forum du bilinguisme décidera avec l'organisation en question de la suite à envisager. Cela peut signifier que l'organisation perd sa certification « Engagement bilinguisme » et qu'elle n'aura plus à l'avenir l'autorisation d'utiliser le certificat « Engagement bilinguisme ».

Edition 2020